

Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)

Accueil > Palais des Rencontres - Salle de spectacle, Centre Social et Mairie Annexe



Une nouvelle salle de spectacle

Le Palais des Rencontres bénéficie d'une salle de spectacle de grande capacité avec 580 places en configuration tribune, 450 places en configuration repas et environ 1200 places debout, adaptée à tous - pendant les vacances scolaires, tous les jours de 7h types de disciplines artistiques (théâtre, musique, danse, cirque, etc...).

Cette salle rayonne sur un large territoire de plus de **Documents** : 70 000 habitants, le Pays du Sud de l'Aisne, et accueille 24 à 36 événements par an (soit environ 2 à 3 spectacles par mois).

Repères :

Horaires d'ouverture :

Centre Social: Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Antenne de la Médiathèque Jean Macé / **Bibliothèque :** Tous les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h et les mercredis de 10h à 18h

Maison des Parents : Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil de loisirs - Bois Blanchard :

- en période scolaire : les mercredis de 7h à 18h30 à 18h30

Anim'&Vous, tous les vendredis de 14h à 16h!

La création d'une structure sociale et administrative de proximité

Cette structure doit répondre aux besoins des habitants du lieu de vie Blanchard. Ainsi, l'optimisation des espaces a permis d'équiper le bâtiment de :

- services municipaux annexes,
- d'un centre social,
- d'une bibliothèque.
- d'une Maison des Parents.
- d'un accueil de loisirs

L'objectif de cette structure sociale et administrative de proximité est de permettre à tous de profiter d'un service public de qualité.

Cette structure peut également accueillir les associations dans le cadre de leurs activités.

Coordonnées

Palais des Rencontres 2 Avenue de Lauconnois 02400 Château-Thierry 03 65 81 03 38





2 Avenue de Lauconnois 02400 Château-Thierry

Tél.: 03 65 81 03 38

 $\textbf{Source URL:} \underline{\text{https://www.chateau-thierry.fr/article/palais-des-rencontres-salle-de-spectacle-centre-social-et-mairie-annexe}$